AR Prefecture
079-257902205-20260617-2026BU0617AF3-DE
Reçu le 18/06/2026

Parc naturel régional du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 17 juin 2026

Date de publication : 18 juin 2026	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 9 juin 2026	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 17 juin 2026, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Bouillé Courdault (85), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire :
Lydie BERNARD
Philippe BARRE
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :
Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Stéphane COUTTIER
Hélène CROS

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Pascal DUFORESTEL

Au titre des communes de la Vendée :
Daniel NEAU

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Sylvain AUGERAUD

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Au titre des EPCI de la Vendée :
David MARCHEGAY

Engagement du Parc dans le programme LIFE « Coastal Wetlands Partnership – Restoring Habitats, Conserving Species, Ensuring Sustainable Uses (PALUSTRIS) »

AR Prefecture
079-257902205-20260617-2026BU0617AF3-DE
Reçu le 18/06/2026

Engagement du Parc dans le programme LIFE « Coastal Wetlands Partnership – Restoring Habitats, Conserving Species, Ensuring Sustainable Uses (PALUSTRIS) »

Contexte

Le Parc naturel régional du Marais poitevin a été sollicité, par courrier en date du 16 janvier 2024, par la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée afin d'être bénéficiaire associé d'un projet européen LIFE dédié à la restauration des habitats naturels et à la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Par délibération du 24 septembre 2024, le Bureau a autorisé le Parc à s'engager dans la phase d'élaboration du projet, notamment en vue de valoriser le programme des marais communaux.

Le Parc a ainsi contribué, aux côtés de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée (coordonnateur) et de sept partenaires associés (FDC 17, FDC 44, PNR de Brière, Chambres d'agriculture des Pays de la Loire, de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, CAP Atlantique, Forum des Marais Atlantiques, BFF), à la définition d'un programme d'actions visant la conservation des habitats naturels et des espèces au sein des sites Natura 2000 des marais atlantiques.

D'un montant global de 7 294 705 €, ce programme, prévu sur une durée de 6,5 ans (2026-2032), s'articule autour des objectifs suivants :

- Restaurer et préserver les habitats de marais (prairies, lagunes, canaux et fossés) ;
- Former les acteurs et usagers du marais (agriculteurs, chasseurs, élus, etc.) ;
- Améliorer les connaissances sur les espèces caractéristiques de ces milieux, notamment la Barge à queue noire, l'Anguille européenne et la flore des prairies.

La participation du Parc naturel régional du Marais poitevin porte sur les marais communaux en gestion collective, signataires d'une convention de gestion (hors Réserve naturelle nationale de Saint-Denis et Réserve naturelle régionale de Poiré-sur-Velluire), représentant une superficie de 1 675 hectares, pour un budget de 1 100 359 €.

Les actions prévues sont les suivantes :

- Restauration et gestion des habitats, incluant notamment 8 km de curage, 11 km de reprofilage de berges en pente douce, la création ou restauration de 8 ouvrages hydrauliques, 9 descentes d'abreuvement et 3 passes à anguilles ;
- Réalisation de suivis floristiques afin d'évaluer l'efficacité des travaux et d'analyser la valeur fourragère, en lien avec les pratiques de gestion (chargement, gestion hydraulique) ;
- Mise en œuvre d'un volet « formation », structuré autour de groupes de travail réunissant éleveurs et élus gestionnaires de marais communaux, avec l'appui des Chambres d'agriculture, en vue de coconstruire des notices de gestion adaptées à chaque site ;
- Déploiement d'actions de sensibilisation et d'animation à destination du grand public et des scolaires (événements, création d'une « Journée des marais », etc.).

Le projet a été approuvé en mars 2026. La contribution de la Commission européenne s'élève à 60% des dépenses éligibles, soit 660 215,40 €, à laquelle s'ajoute un forfait de 7% au titre des coûts indirects, soit 77 025,13 €. Le reste à charge pour le Parc est estimé à 363 118,47 €, financé par les cofinancements habituellement mobilisés dans le cadre de son programme d'actions.

AR Prefecture

079-257902205-20260617-2026BU0617AF3-DE
Reçu le 18/06/2026

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'autoriser l'engagement du Parc naturel régional du Marais poitevin dans ce projet ;
- d'autoriser le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre du projet et à solliciter les subventions correspondantes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUFOREST

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

AR Prefecture
079-257902205-20260617-2026BU0617AF3-DE
Reçu le 18/06/2026

Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin
Mercredi 17 juin 2026

	Civilité	Prénom	Nom	Emargement
Région Nouvelle-Aquitaine	Madame	Christelle	CHASSAGNE	
	Madame	Margarita	SOLA	
	Monsieur	Guillaume	RIOU	
Région Pays de La Loire	Madame	Lydie	BERNARD	
	Madame	Yveline	THIBAUD	
	Monsieur	Philippe	BARRE	
Département de la Charente-Maritime	Madame	Valérie	AMY-MOIE	
	Monsieur	Gilles	GAY	
Département des Deux-Sèvres	Madame	Séverine	VACHON	
	Monsieur	Olivier	POIRAUD	
Département de Vendée	Monsieur	Arnaud	CHARPENTIER	
	Monsieur	Stéphane	GUILLON	
Communes de Charente-Maritime	Madame	Hélène	CROS	
	Monsieur	Stéphane	COUTTIER	
Communes des Deux-Sèvres	Monsieur	Pascal	DUFORESTEL	
	Monsieur	Thibault	HEBRARD	
Communes de Vendée	Monsieur	Daniel	NEAU	
	Monsieur	Laurent	HUGER	
EPCI de Charente-Maritime	Monsieur	Sylvain	AUGERAUD	
EPCI des Deux-Sèvres	Madame	Anne-Sophie	GUICHET	
EPCI de Vendée	Monsieur	David	MARCHEGAY	
VOIX CONSULTATIVE				
Chambres d'Agriculture	*Monsieur*	*Luc*	*SERVANT*	